

Diffusion trimestrielle des dépenses de l'entité 0391

Année financière 2025-2026 — Trimestre 2

Table des matières

Paragraphe 13 : Contrats de 25 000 \$ et plus

Paragraphe 16 : Frais de déplacement du personnel

Paragraphe 17 : Frais de déplacement au Québec d'un ou d'une titulaire d'un emploi supérieur

Paragraphe 18 : Frais de déplacement hors Québec d'un ou d'une titulaire d'un emploi supérieur

Paragraphe 20 : Dépenses de fonction

Paragraphe 21 : Frais de réception et d'accueil

Paragraphe 22 : Frais de participation à des activités de formation, à un colloque ou à un congrès

Paragraphe 23 : Contrats de formation

Paragraphe 24 : Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 25 : Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 13 : Contrats de 25 000 \$ ou plus
Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Fournisseur	Montant
-------------	-------------	---------

Aucun contrat octroyé pour la période visée.

Paragraphe 16 : Frais de déplacement du personnel
Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Personne concernée	Montant*
Personnel du Commissaire à la langue française	1 870,78 \$

**Représente les frais comptabilisés dans la période couverte.*

Paragraphe 17 : Frais de déplacement au Québec d'un ou d'une titulaire d'un emploi supérieur

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

But du déplacement	Date	Lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autre frais
Benoît Dubreuil — commissaire							
Réseau mondial des Maisons de la Francophonie	12 sept.	Montréal	34,25 \$	77,55 \$			6,68 \$
M^e Éric Poirier — commissaire adjoint							
Rencontre d'équipe CLF - du 15 au 17 septembre 2025	15 au 17 sept.	Québec	155,66 \$	136,83 \$			13,36 \$

Paragraphe 18 : Frais de déplacement hors Québec d'un ou d'une titulaire d'un emploi supérieur

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

But du déplacement	Date	Lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autre frais
--------------------	------	------	-----------------------	---------------------------	------------------------	-------------------	-------------

Benoît Dubreuil — commissaire

Aucun déplacement hors Québec pour la période visée.

M^e Éric Poirier — commissaire adjoint

Aucun déplacement hors Québec pour la période visée.

Paragraphe 20 : Dépenses de fonction

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Date	Montant
-------------	------	---------

Benoît Dubreuil — commissaire

Aucune dépense de fonction pour la période visée.

M^e Éric Poirier — commissaire adjoint

Aucune dépense de fonction pour la période visée.

Paragraphe 21 : Frais de réception et d'accueil

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Date	Nb. de participant	Montant
-------------	------	--------------------	---------

Aucune dépense de frais de réception et d'accueil pour la période visée.

Paragraphe 22 : Frais de participation à des activités de formation, à un colloque ou à un congrès

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Date	Lieu	Nb. de participant	Coût d'inscription
Colloque du Barreau du Québec sur «L'introduction au droit de l'immigration»	17 juil.	En ligne	1	36,95 \$
Colloque du Barreau du Québec sur le «Droit administratif 2025»	26 sept.	En ligne	1	495,00 \$

Paragraphe 23 : Contrats de formation

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Fournisseur	Date	Nb. de participant	Montant
Animation de co-interprétation du sociogramme d'équipe du CLF	Solutions TRIMA inc.	26 mars (*)	17	2 366,33 \$

(*) 3^e et dernière tranche de facture

Paragraphe 24 : Contrats de publicité et de promotion

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Fournisseur	Date	Montant
-------------	-------------	------	---------

Aucun contrat de publicité ou de promotion pour la période visée.

Paragraphe 25 : Contrats de télécommunication mobile

Juillet à septembre 2025 — Trimestre 2

Description	Fournisseur	Forfait actif	Forfait en réserve	Coût d'acquisition	Coût trimestriel
-------------	-------------	---------------	--------------------	--------------------	------------------

Aucun contrat de télécommunication mobile pour la période visée.